

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

*** Section 1 - Identification du produit chimique et de la société ***

Référence du fabricant: H545

Nom chimique: Sous-couche à base de ciment

Usage du produit: Sous-couche à bords amincis

Renseignements sur le fabricant

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA 15001

Téléphone: 724-203-8213 or 724-203-8445

No de téléphone d'urgence: CHEMTREC U.S. 800-424-9300

*** Section 2 – Identification des risques ***

Description générale des risques

Le produit est une poudre grise. Irritant sévère/Brûlures possibles. Toxique. Se combine avec l'humidité disponible, notamment sur la peau, les yeux ou les membranes muqueuses, pour produire une substance pouvant causer une irritation grave ou des brûlures chimiques. Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion ou si on laisse le produit en contact avec la peau.

Énoncé des risques

AVERTISSEMENT! Cause une irritation grave et d'éventuelles brûlures. ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. NE PAS respirer les vapeurs. NE PAS avaler. Se laver minutieusement après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Garder le récipient fermé hermétiquement. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Garder hors de la portée des enfants.

Effets éventuels sur la santé : Yeux

Cause une irritation grave et d'éventuelles brûlures selon la quantité et la durée de l'exposition. Se combine avec l'humidité présente dans les yeux pour produire une substance corrosive pouvant causer des brûlures chimiques. Les quantités plus faibles de poussière peuvent causer une irritation.

Effets potentiels sur la santé: Peau

Se combinera avec toute humidité sur la peau pour produire une matière corrosive qui cause une irritation grave ou des brûlures cutanées selon la quantité et la durée de l'exposition.

Effets potentiels sur la santé: Ingestion

Provoquera une irritation grave du tube digestif. Peut causer une obstruction intestinale en cas d'ingestion de fortes quantités.

Effets potentiels sur la santé: Inhalation

Peut causer une irritation grave ou des brûlures en cas d'inhalation. Ce produit se combinera avec l'humidité des poumons pour produire une substance corrosive pouvant causer une irritation grave, des brûlures ou des lésions pulmonaires selon la quantité et la durée de l'exposition.

Troubles de santé susceptibles de s'aggraver suite à une exposition

Ce produit peut aggraver des troubles respiratoires ou cutanés existants.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

Classements HMIS:

Santé: 3* **Incendie:** 0 **Réactivité:** 0 **Prot. Indiv.:** gants, lunettes de sécurité, vêtements protecteurs

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

*** Section 3 – Composition des ingrédients/Données sur les ingrédients ***

| CAS # | Ingrédient | Pourcentage |
|------------|---|-------------|
| 1317-65-3 | Chaux | 30-60 |
| 65997-15-1 | Ciment portland | 15-40 |
| 65997-16-2 | Ciment, alumine, produits chimiques | 10-30 |
| 39445-23-3 | Tétrahydroxyde de calcium et de magnésium, (CaMg(OH) ₄) | 3-7 |

Renseignements sur les ingrédients / Renseignements sur les ingrédients inoffensifs

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (*Hazard Communication Standard* - E.U. ; communication des risques). Ce produit est un produit contrôlé en vertu des critères spécifiés dans le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada.

Les impuretés sous forme de traces et les noms de substances supplémentaires qui ne sont pas susmentionnés peuvent également apparaître dans la Section 15 vers la fin de la FTSS. Ces substances peuvent être énumérées afin de respecter la réglementation locale « Right to Know » (droit de savoir) et pour d'autres raisons.

*** Section 4 - Premiers soins ***

Premiers soins : Yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, y compris sous les paupières, pendant 15 à 30 minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Consulter un médecin sans tarder.

Premiers soins : Peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Laver avec un savon doux, le cas échéant, pour éliminer totalement toute trace de produit. Consulter un médecin sans tarder.

Premiers soins : Ingestion

Consulter un médecin sans tarder. Coucher la personne en élevant ses jambes, la maintenir au chaud et obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins : Inhalation

En cas d'inhalation, amener immédiatement la personne affectée au grand air. Si la personne ne respire pas, demander à une personne compétente de pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin immédiatement.

Premiers soins : Notes à l'intention du médecin

Le produit réagit avec l'humidité, produisant un pH très alcalin de 12-13.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

*** Section 5 - Mesures de lutte contre le feu ***

Risques généraux d'incendie

Pour les propriétés d'inflammabilité, voir la section 9.
La matière est ininflammable.

Produits dangereux résultant de la combustion

En cas d'incendie, le produit peut se décomposer et dégager des oxydes de calcium, des oxydes de magnésium, des oxydes de fer, des oxydes d'aluminium, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone ou des hydrocarbures à faible masse moléculaire.

Moyens d'extinction

Utiliser le matériel d'extinction approprié pour les matières environnantes.

Matériel d'extinction du feu / Instructions

Les pompiers devraient porter des masques respiratoires intégraux autonomes et des vêtements de protection imperméables. Il est conseillé au personnel de lutte contre les incendies d'éviter d'inhaler les produits de combustion.

Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 3 Incendie: 0 Réactivité: 0

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

*** Section 6 - Procédures en cas de déversement ***

Précautions personnelles

ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. NE PAS respirer les vapeurs. NE PAS avaler. Se laver minutieusement après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Garder le récipient fermé hermétiquement. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Procédures de confinement

Porter un équipement protecteur personnel approprié afin d'empêcher le contact avec la matière durant la procédure de nettoyage, y compris des gants étanches et des lunettes de sécurité. Contenir les déversements avec des matières inertes. Bloquer toutes les voies d'accès potentielles aux canalisations d'eau.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédures de nettoyage

Ramasser le produit et le mettre dans un récipient approuvé par le ministère des Transports des États-Unis (DOT) ou autorisé en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses (TMD). Ventiler la zone. Si le déversement est de taille considérable, se préparer à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à l'aire du déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate en gestion des déversements. Aérer la zone contaminée.

Procédures d'évacuation

Isolez la zone. Garder le personnel superflu à distance.

Procédures spéciales

Le produit est corrosif lorsqu'il est en contact avec l'humidité; éviter le contact durant le nettoyage.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

*** Section 7 - Manutention et entreposage ***

Procédures de manutention

Une ventilation ambiante normale devrait être suffisante. Éviter de soulever de la poussière. Si la méthode de travail produit des quantités excessives de poussière, ou des expositions en sus du niveau d'exposition admissible (PEL), porter un respirateur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété de la peau avec cette substance. Éviter de respirer la poussière de ce produit. Utiliser ce produit dans des conditions d'aération adéquates. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe. Porter des lunettes protectrices et des gants en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après l'avoir manipulé.

Procédures d'entreposage

Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien aérée. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de conserver les sacs à la lumière solaire directe. Ne pas stocker dans des récipients ouverts, non étiquetés ou mal étiquetés. Garder les sacs fermés et à la verticale lorsqu'ils ne sont pas en usage, afin de prévenir les fuites. Ouvrir les sacs soigneusement et lentement. Éviter de soulever de la poussière. Garder le produit sec jusqu'à ce qu'il soit utilisé. Éviter de briser le produit en sac.

*** Section 8 - Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle ***

A: Limites d'exposition des ingrédients

Pour connaître les limites d'exposition acceptables, consulter les autorités locales.

Chaux (1317-65-3)

| | |
|----------------------------|---|
| OSHA: | 15 mg/m ³ TWA (total de poussières); 5 mg/m ³ TWA (fraction respirable) |
| NIOSH: | 10 mg/m ³ TWA (total de poussières); 5 mg/m ³ TWA (poussière respirable) |
| Alberta: | 10 mg/m ³ TWA |
| Colombie-Britannique: | 10 mg/m ³ TWA (total de poussières); 3 mg/m ³ TWA (fraction respirable) 20 mg/m ³ STEL (total de poussières) |
| Nouveau-Brunswick: | 10 mg/m ³ TWA (Matières particulaires ne contenant pas d'amiante mais renfermant < 1% de silice cristalline) |
| Territoires du Nord-Ouest: | 5 mg/m ³ TWA (masse respirable); 10 mg/m ³ TWA (masse totale) |
| Nunavut: | 5 mg/m ³ TWA (masse respirable); 10 mg/m ³ TWA (masse totale) |
| Québec: | 10 mg/m ³ TWAEV (Poussière totale, ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline) |
| Saskatchewan: | 10 mg/m ³ TWA 20 mg/m ³ STEL |
| Yukon: | 30 mppcf TWA (millions de particules par pied cube, moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m ³ TWA 20 mg/m ³ STEL |

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

Ciment portland (65997-15-1)

| | |
|----------------------------|---|
| ACGIH: | 10 mg/m3 TWA (matière particule, en refermant pas d'amiante et <1% de silice cristalline) |
| OSHA: | 10 mg/m3 TWA (total de poussières); 5 mg/m3 TWA (fraction respirable) |
| NIOSH: | 10 mg/m3 TWA (total de poussières); 5 mg/m3 TWA (poussière respirable) |
| Alberta: | 10 mg/m3 TWA |
| Colombie-Britannique: | 10 mg/m3 TWA (matière particule totale, en refermant pas d'amiante et <1% de silice cristalline); 3 mg/m3 TWA (matière particule, en refermant pas d'amiante et <1% de silice cristalline) |
| Manitoba: | 10 mg/m3 TWA (matière particule, en refermant pas d'amiante et <1% de silice cristalline) |
| Nouveau-Brunswick: | 10 mg/m3 TWA (Matières particulaires ne contenant pas d'amiante mais renfermant < 1% de silice cristalline) |
| Territoires du Nord-Ouest: | 5 mg/m3 TWA (masse respirable); 10 mg/m3 TWA (masse totale) |
| Nouvelle-Écosse: | 10 mg/m3 TWA (matière particule, en refermant pas d'amiante et <1% de silice cristalline) |
| Nunavut: | 5 mg/m3 TWA (masse respirable); 10 mg/m3 TWA (masse totale) |
| Ontario: | 10 mg/m3 TWAEV (Poussière totale, ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline) |
| Québec: | 10 mg/m3 TWAEV (Poussière totale, ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline); 5 mg/m3 TWAEV (Poussière respirable, ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline) |
| Saskatchewan: | 10 mg/m3 TWA 20 mg/m3 STEL |
| Yukon: | 30 mppcf TWA (millions de particules par pied cube, moyenne pondérée en fonction du temps); 10 mg/m3 TWA 20 mg/m3 STEL |

Mesures d'ingénierie

La ventilation doit enlever et empêcher efficacement l'accumulation de toute poussière créée lors de la manipulation de ce produit.

QUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Matériel de protection personnelle : Yeux/Visage

Des lunettes antiéclaboussures ou des lunettes de sécurité avec coques latérales sont recommandées.

Matériel de protection personnelle : Peau

Porter des gants étanches et des vêtements protecteurs. Des gants en caoutchouc ou en latex sont recommandés.

Matériel de protection personnelle : Appareil respiratoire

Une protection respiratoire ne devrait pas être nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si la méthode de travail produit des quantités excessives de poussière, ou des expositions en sus du niveau d'exposition admissible (PEL), porter un respirateur.

Matériel de protection personnelle : Général

Des fontaines de lavage oculaire et des douches d'urgence doivent être accessibles au travail lors du maniement de substances corrosives. Manier ce produit en conformité avec de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

*** Section 9 - Caractéristiques chimiques et physiques ***

| | | | |
|-----------------------------------|-----------------|----------------------------------|----------------|
| Apparence: | poudre | Couleur: | Gris |
| Odeur: | Odeur de ciment | Etat physique: | Solide |
| pH: | 12-13 | Tension de vapeur: | Pas disponible |
| Densité de la vapeur: | Pas disponible | Point d'ébullition: | Pas applicable |
| Point de fusion: | Pas disponible | Solubilité dans l'eau: | <5% |
| Densité: | 3 g/cc | Point d'éclair: | Pas applicable |
| Méthode du point d'éclair: | Pas applicable | LII: | Pas applicable |
| Inflammation spontanée: | Pas applicable | LSI: | Pas applicable |
| Masse volumique apparente: | 25-27 lbs/gal | Pourc. de mat. volatiles: | 0% |
| COV: | 0 g/l | | |

*** Section 10 - Stabilité chimique et données sur la réactivité ***

Stabilité chimique

Stable par conditions normales.

Conditions à éviter

Protéger contre l'humidité.

Incompatibilité

Éviter tout contact avec les acides ou l'humidité. Réagit avec l'acide pour produire du dioxyde de carbone. Le contact avec l'humidité produit une matière corrosive.

Décomposition dangereuse

En cas d'incendie, le produit peut se décomposer et dégager des oxydes de calcium, des oxydes de magnésium, des oxydes de fer, des oxydes d'aluminium, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone ou des hydrocarbures à faible masse moléculaire.

Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

*** Section 11 - Propriétés toxicologiques ***

Effets d'une dose aiguë

A: Informations générales sur les produits

Le produit est corrosif et causera des brûlures en contact avec la peau moite ou les yeux. Toxique. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation grave ou des lésions pulmonaires en cas d'inhalation de fortes quantités.

B: Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Aucune donnée LD50/LC50 n'est disponible pour les composants de ce produit.

Effets du Dosage Répétés

L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut causer des lésions pulmonaires.

Corrosivité

Le produit est corrosif en contact avec l'humidité. Peut causer des brûlures cutanées et oculaires.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

Cancérogénicité

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Cancérogénicité des ingrédients

Aucun des composants de ce produit ne fait partie des listes de ACGIH, CIRC, OSHA, NIOSH, or NTP.

* * * Section 12 - Données écologiques * * *

Ecotoxicité

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Analyse des ingrédients - Ecotoxicité

Aucune donnée sur l'écotoxicité des composants de ce produit n'est disponible.

Bioaccumulation et accumulation

On ne s'attend à aucune bioaccumulation.

Mobilité dans l'environnement

Aucune information disponible pour le produit.

* * * Section 13 - Élimination des résidus * * *

Description des résidus et numéros EPA (É.-U.)

A: Informations générales sur les produits

Une fois au rebut, ce produit peut constituer un déchet dangereux aux termes de la classification D003 de la RCRA. Vous devez tester vos déchets en suivant les méthodes décrites dans la norme 40 CFR Partie 261 afin de déterminer s'ils ont les caractéristiques qui les qualifient de déchets dangereux.

B: Numéros EPA (É.-U.) des résidu des ingrédients

Aucun numéro de déchet de l'EPA ne s'applique aux composants de ce produit.

Instructions relatives à l'élimination des résidus

Mettre le récipient et tout contenu inutilisé au rebut conformément aux règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux sur les déchets. Ne pas mettre à l'égout les résidus ou le contenu inutilisé. Ne pas réutiliser les sacs.

Pour connaître les modalités de manipulation, voir la section 7. Pour connaître les recommandations sur le matériel de protection individuelle, voir la section 8.

* * * Section 14 - Renseignements relatifs au transport * * *

Renseignements liés au DOT (É.-U.)

Appellation réglementaire: Not regulated as a hazardous material for transport.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

Informations TMD

Appellation réglementaire: Not regulated as a dangerous good for transport

* * * Section 15 - Données réglementaires * * *

Règlements fédéraux des États-Unis

A: Informations générales sur les produits

Aucune information disponible pour le produit.

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est listé selon la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de SARA, la Section 313 (40 CFR 372.65) de SARA ou CERCLA (40 CFR 302.4).

Danger aigu pour la sant: Oui **Santé Chronique:** Oui **Incendie:** No **Pression:** No **Réactif:** No

C: Ingrédients étant des polluants marins

No information is available.

Règlements des États des États-Unis

Renseignements relatifs aux différents ingrédients - États des États-Unis

Les composants suivants sont inscrits sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants:

| Ingrédient | CAS | CA | MA | MN | NJ | PA | IR |
|-----------------|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Chaux | 1317-65-3 | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Ciment portland | 65997-15-1 | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |

Renseignements relatifs aux différents ingrédients - liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT (Canada)

Aucun composant n'est inscrit dans la liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT.

Classification SIMDUT: E, D2A

Informations complémentaires sur la réglementation

A: Informations générales sur les produits

Aucune information supplémentaire disponible pour le produit.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit: HENRY 545

MSDS ID: WWHC-006

B: Renseignements relatifs aux différents ingrédients – Inventaires

| Ingrédient | CAS # | TSCA | CAN | EEC |
|---|------------|------|---------------------------------------|--------|
| Chaux | 1317-65-3 | Oui | LES (liste extérieure des substances) | EINECS |
| Ciment portland | 65997-15-1 | Oui | DSL | EINECS |
| Ciment, alumine, produits chimiques | 65997-16-2 | Oui | DSL | EINECS |
| Tétrahydroxyde de calcium et de magnésium, (CaMg(OH) ₄) | 39445-23-3 | Oui | LES (liste extérieure des substances) | EINECS |

*** Section 16 - Renseignements divers ***

Renseignements divers

Informations de sécurité supplémentaires à l'intention des consommateurs:

Garder sous clé et hors de la portée des enfants.

Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection oculaire et faciale.

En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, sollicitez des conseils médicaux immédiatement (montrez l'étiquette si possible).

Légende/Abréviations

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; CAS = Chemical Abstracts Service; CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CFR = Code of Federal Regulations; CPR = Controlled Products Regulations; DOT = Department of Transportation; LIS = Liste intérieure des substances; EINECS = Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA = Environmental Protection Agency; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; IATA = Association internationale du transport aérien; mg/kg = milligrammes par kilogramme; mg/l = milligrammes par litre; mg/m³ = milligrammes par mètre cube; MSHA = Mine Safety and Health Administration; SO = sans objet; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NJTSR = New Jersey Trade Secret Registry; NTP = National Toxicology Program; OSHA = Occupational Safety and Health Administration; SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act; TMD = Transport de marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substances Control Act; SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Fin de page WWHC-004